

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABASTIDE-MONREJEAU**  
**DU 6 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le six avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes communale, sous la présidence de Monsieur LEBLANC Jean-Simon, le Maire.

**PRÉSENTS** : LEBLANC Jean-Simon - ANCEAUX Christelle – DICHARRY Mathieu - GASPAR Agnès - LALANNE Frédéric - LOPES Daniel - MINIER Dalila - NARBARTE Xavier - PANDELES Audrey - POURTEIG-DULÉ Philippe - RIVIERE Daniel - THEULÉ Jean

**ABSENT(S)/EXCUSÉ(S)** : BEAUGRAND Laetitia - GONZALEZ Nora – GRACIETTE Philippe

Date de la convocation : 30.03.2021

Ordre du jour :

- Participation aux activités sportives et culturelles
- Vote des subventions aux associations
- Vote du compte de gestion de la Commune 2020
- Vote du compte administratif de la Commune 2020
- Affectation des résultats de la Commune 2020
- Vote du taux d'imposition des taxes directes 2021
- Vote du budget primitif de la Commune 2021
- Avenant n°2 à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- Approbation du projet et participation communale aux travaux d'électrification de la propriété MAFFRE réalisés par le SDEPA
- Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme GASPAR Agnès

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 2 mars 2021.

**DÉLIBÉRATION N°1**

**PARTICIPATION AUX ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune alloue chaque année une aide financière aux enfants de la Commune scolarisés de la grande section de maternelle à la troisième, qui pratiquent une activité culturelle ou sportive.

Pour l'année 2020/2021 le montant de l'aide avait été fixé à 65 € maximum.

Il demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur la reconduction de cette aide au titre de l'année 2021/2022 et suivantes, et propose de fixer le montant de l'aide à **65 €** maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** au titre de l'année scolaire 2021/2022 et suivantes, de subventionner jusqu'à hauteur de **65 Euros** maximum une activité sportive ou culturelle pratiquée par chaque enfant de la commune scolarisé de la grande section de maternelle à la troisième.

**PRECISE** que :

- l'aide de la commune sera versée directement à l'association ou à l'organisme sportif ou culturel,
- que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021.

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
12	12	0	0

## DÉLIBÉRATION N°2

### VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2021

Monsieur le Maire propose de fixer le montant des subventions à attribuer au titre de l'année 2021 aux différentes associations. Au préalable, il rappelle les subventions allouées en 2020 et propose ensuite de passer au vote.

Madame Agnès GASPARD, Présidente de l'Association des Parents d'élèves « Las Muralhetas » ne prend pas part au vote de la subvention attribuée à l'Association des Parents d'élèves « Las Muralhetas » et quitte la salle au moment du vote de la subvention.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**DECIDE d'allouer, au titre de l'année 2021, les subventions suivantes :**

- A.P.E « Las Muralhetas » : .....	410 €
- A.C.C.A de Labastide-Monréjeau : .....	670 €
- Association « Costalats et Ribère » : .....	410 €
- Association « Forme et Bonne Humeur » : .....	1000 €
- Comité des Fêtes : .....	1500 €
- A.F.M Téléthon : .....	125 €
- Association pour l'amélioration du cadre de vie des personnes âgées : .....	125 €
- Association des Paralysés de France : .....	125 €
- Croix-Rouge Française ORTHEZ : .....	125 €
- Brigade des Sapeurs-Pompiers de Mourenx : .....	125 €
- Secours Catholique : .....	285 €
- Comité cantonal des anciens combattants Artix / Arthez : .....	125 €
- Speak Up : .....	125 €
- Association « Accueil des familles » à Bordeaux : .....	160 €
- Ligue contre le cancer : .....	125 €

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
12	12	0	0

**VOTES pour la subvention de l'Association des Parents d'élèves « Las Muralhetas » :**

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
11	11	0	0

### **DÉLIBÉRATION N°3**

#### **VOTE DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2020**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VOTE** le compte de gestion de la Commune du Trésorier pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
12	12	0	0

### **DÉLIBÉRATION N°4**

#### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2020**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le compte administratif de l'exercice 2020.

Puis, il quitte la séance et sous la présidence de Monsieur Frédéric LALANNE, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**VOTE** le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

#### **INVESTISSEMENT**

##### **DEPENSES**

Prévus : ..... 286 401,00 €  
Réalisé : ..... 260 810,09 €  
Reste à réaliser : ..... 0,00 €

##### **RECETTES**

Prévus : ..... 286 401,00 €  
Réalisé : ..... 165 805,69 €  
Reste à réaliser : ..... 22 245,00 €

**FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

Prévus : .....	707 429,00 €
Réalisé : .....	273 362,37 €
Reste à réaliser : .....	0,00 €

**RECETTES**

Prévus : .....	719 029,00 €
Réalisé : .....	743 215,36 €
Reste à réaliser : .....	0,00 €

**RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE**

Investissement : .....	- 95 004,40 €
Fonctionnement : .....	469 852,99 €
Résultat global : .....	374 848,59 €

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
11	11	0	0

Monsieur Jean-Simon LEBLANC reprend ensuite la présidence du Conseil.

Pour information Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le récapitulatif des résultats des exercices de 2008 à 2020 qui sont repris dans le tableau ci-dessous :

2008	2009	2010	2011	2012	2013
130 025,08	215 885,34	210 383,42	288 827,27	358 615,24	420 191,68

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
458 251,94	331 963,60	399 288,58	408 179,66	239 367,79	391 711,92	374 848,59

**DÉLIBÉRATION N°5****AFFECTATION DES RESULTATS DE LA COMMUNE 2020**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Simon LEBLANC, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le 06/04/2021.

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **123 429,07 €**
- un excédent reporté de : **346 423,92 €**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **469 852,99 €**

- un déficit d'investissement de : **95 004,40 €**
- un excédent des restes à réaliser de : **22 245,00 €**

Soit un besoin de financement de : **72 759,40 €**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 au budget primitif 2021 comme suit :

- Résultat excédentaire reporté en fonctionnement (002) : **397 093,59 €**
- Affectation complémentaire en réserve (1068) : **72 759, 40 €**
- Résultat déficitaire d'investissement reporté (001) : **95 004,40 €**

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
12	12	0	0

### **DÉLIBÉRATION N°6**

#### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un produit fiscal de 152 752 € est nécessaire pour garantir l'équilibre du budget.

Il précise que, dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la Commune bénéficie de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, qu'elle n'a pas la possibilité de voter le taux de cette taxe mais qu'elle percevra 858 € à ce titre.

Il précise également que le taux foncier bâti 2021 résulte de la somme du taux communal et du taux départemental 2020 (13,47%).

Il ajoute, qu'en application du coefficient correcteur la Commune percevra un versement de 21 850 €.

De même, il indique que la Commune percevra 1 667 € d'allocations compensatrices et 4 856 € au titre de la garantie individuelle des ressources (GIR).

Le conseil est donc amené à se prononcer sur le vote des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Il indique que, compte tenu des bases d'imposition notifiées par l'Etat, le produit fiscal pour ces deux taxes à taux constant serait de 123 521 €.

Il propose donc de voter les taux 2021 selon le tableau ci-dessous :

	<b>Base</b>	<b>Taux</b>	<b>Produit</b>
<b>Foncier bâti</b>	507 600	22,00%	111 672 €
<b>Foncier non bâti</b>	28 900	41,00%	11 849 €
<b>TOTAL</b>			<b>123 521 €</b>

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de voter, pour l'année 2021, les taux d'imposition comme suit :

	<b>Base</b>	<b>Taux</b>	<b>Produit</b>
<b>Foncier bâti</b>	507 600	22,00%	111 672 €
<b>Foncier non bâti</b>	28 900	41,00%	11 849 €
<b>TOTAL</b>			<b>123 521 €</b>

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
12	12	0	0

### **DÉLIBÉRATION N°7**

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2021. Il s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement :

Dépenses : 761 794 € (dont 0 € de Restes à réaliser)

Recettes : 761 794 € (dont 0 € de Restes à réaliser)

- Section d'investissement :

Dépenses : 249 974 € (dont 0 € de Restes à réaliser)

Recettes : 249 974 € (dont 22 245 € de Restes à réaliser)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**VOTE** le budget primitif de l'exercice 2021.

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
12	12	0	0

## DÉLIBÉRATION N°8

### **AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOU MIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

Le Maire rappelle que la commune s'est engagée en faveur de la dématérialisation des actes qui constitue un axe majeur de la modernisation de l'administration à l'échelle du territoire national.

Une convention relative à la télétransmission des actes a été signée avec M. le Préfet, le 01/06/2010 pour dématérialiser certains actes soumis au contrôle de légalité via l'application @CTES (Aide au Contrôle et à la Transmission Electronique Sécurisée). Un premier avenant a été signé le 16/12/2011 pour la télétransmission des documents budgétaires.

Le système d'information @CTES est aujourd'hui en mesure de recevoir des fichiers électroniques d'une volumétrie inférieure ou égale à 150 Mégaoctets (Mo) et offre la possibilité aux collectivités de transmettre sous format électronique les actes relevant de l'urbanisme.

Le Maire propose d'étendre le périmètre des actes transmis par voie électronique au représentant de l'État aux actes de l'urbanisme et de l'autoriser à signer l'avenant à la convention en vigueur.

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **DECIDE :**

- d'étendre le périmètre des actes transmis par voie électronique aux actes de l'urbanisme.

#### **AUTORISE :**

- le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de télétransmission des actes pour y intégrer ces dispositions.

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
12	12	0	0

## DÉLIBÉRATION N°9

### **APPROBATION DU PROJET ET PARTICIPATION COMMUNALE AUX TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION DE LA PROPRIÉTÉ MAFFRE RÉALISÉS PAR LE SDEPA**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux d'**Alimentation de la propriété de M. MAFFRE Jean Christophe**

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise GROUPEMENT CEGELEC - BETT.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale \"FACE AB (Extension souterraine) 2021\", et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	9 246,32 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	924,64 €
- actes notariés (1)	345,00 €
- frais de gestion du SDEPA	385,26 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 901,22 €</b>

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation FACE	7 056,64 €
- T.V.A. préfinancée par SDEPA	1 695,15 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	1 764,17 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	385,26 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 901,22 €</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux. Elle est estimée à ce jour à 2 149,43 €.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
12	12	0	0

## QUESTIONS DIVERSES

### - Elections

Les élections départementales et régionales auront normalement lieu les 13 et 20 juin 2021. Il y aura 2 bureaux de vote simultanément. Pour pouvoir installer les 2 bureaux en tenant compte du contexte sanitaire, le vote se fera exceptionnellement à la salle des fêtes. Une information sera largement diffusée auprès de la population.

### - Journée du 25 juin 2021

La Commission animation organisera avec le Comité des Fêtes une séance de cinéma en plein air si le contexte sanitaire le permet.



- **Motos sur les chemins ruraux**

De nombreuses nuisances ont été constatées ces dernières semaines. Le même phénomène se produit dans les communes limitrophes, notamment à Denguin. Des opérations de gendarmerie ont déjà eu lieu et continueront de se dérouler.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de mener une réflexion afin de trouver une solution permettant de réduire ces nuisances.

- **Fibre**

Le sous-répartiteur sera installé dans quelques semaines au croisement du Cami Salié et du chemin de l'église. L'installation de la fibre aura lieu en 2022-2023.

- **Photovoltaïque**

Une étude est en cours pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes. Cela pourrait générer une recette pouvant aller jusqu'à 2500 € par an. L'investissement initial serait d'environ 25 000 € avant subventions. Monsieur le Maire présentera le projet final ultérieurement.

**La présente séance comprend 9 délibérations.**

**Fin de la séance : 22h50**

Affiché le 08/04/2021

Le Maire,

